

Accélérateur DINAMIC + pour entreprises

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Pour favoriser la relance et la croissance des PME en Pays de la Loire, la Région et l'Etat offrent un dispositif spécifique d'accompagnement, DINAMIC +, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire et Bpifrance, et en cofinancement avec les fonds européens.

Ce dispositif permet d'accompagner le dirigeant et ses collaborateurs dans une démarche de structuration, d'amélioration de leur performance ou d'innovation pour gagner en compétitivité, grâce à une méthode éprouvée qui allie une approche individuelle et collective sur une durée de 9 à 12 mois.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif concerne les PME entre 5 et 250 salariés située en Pays de la Loire et de plus de 2 ans d'existence, avec un CA < à 8 M€. La plupart des activités sont éligibles sauf les professions libérales et les professions réglementées. Sont exclues les entreprises en difficulté.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Afin de garantir les meilleurs résultats, un axe prioritaire est défini avec l'entreprise au regard de ses enjeux, ses forces et ses faiblesses, parmi les suivants :

- la performance interne (augmenter la productivité, baisser les coûts,...),
- le développement commercial (augmenter le chiffre d'affaires, diversifier sa clientèle,...),
- l'Industrie du futur (accélérer la transformation numérique et technologique...), le design et marketing de l'offre,
- booster la croissance pour pérenniser l'entreprise et accélérer son développement, favoriser la transmission réussie de l'entreprise...

Une équipe d'experts intervient auprès du dirigeant et de ses équipes :

- un accompagnement personnalisé encadré par un chef de projet CCI et assuré par un consultant qui intervient 21 demi-journées en entreprise,
- une offre de formations courtes et opérationnelles parmi 40 thématiques permettant de maîtriser rapidement des outils transposables au sein de l'entreprise,
- une montée en compétences des collaborateurs grâce à un accompagnement RH.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les financements publics mobilisés par la Région, l'Etat et l'Union Européenne représentent près de 70% du coût total du dispositif, laissant à la charge de l'entreprise un coût résiduel d'environ 7 500 € pour un format classique de 12 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les CCI accompagnent les entreprises dans l'intégration d'un programme DINAMIC :

- CCI Nantes St-Nazaire : 02 40 44 60 36,
- CCI Maine et Loire : 02 41 74 70 22,
- CCI Mayenne : 02 43 49 50 04,
- CCI Le Mans-Sarthe : 02 43 21 00 37,
- CCI Vendée : 02 51 45 32 19.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans.
- Effectif d'au moins 5 salariés et de moins de 250 salariés.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES